

Crystal Palace veut conserver Ismaila Sarr malgré l'intérêt de plusieurs clubs



L'EX SHERPA DE WADE SORT DE SA RÉSERVE

Ndamal Kajoor veut mettre fin à "l'aventure populiste"

● "Depuis les présidentielles de mars 2024, j'ai observé le silence. D'abord par respect pour le choix de mes compatriotes".

● "Et ensuite parce que l'inexpérience des nouvelles autorités nécessitait que leur soit accordé un temps d'observation plus long".



COMMUNE DE THIÈS



Un mort et deux blessés dans l'effondrement d'un immeuble en construction

BRAS DE FER ENTRE L'EXECUTIF ET LE LEGISLATIF

Samba Kara NDIAYE exhorte le Chef de l'État à prendre ses responsabilités

Le Sénégal vit, en ce mois d'octobre 2026, un moment institutionnel grave. Pour la première fois depuis l'avènement de la Ve République, une majorité parlementaire — celle-là même qui a porté le pouvoir en 2024 — s'apprête à bloquer la loi de finances rectificative (LFR) 2026 et la loi de finances initiale (LFI) 2027.



CAMPAGNE AGRICOLE 2026-2027

L'ICAS dénonce l'oubli du cajou et exige des mesures correctives

Absente des mesures spécifiques du Conseil interministériel du 22 octobre 2026, la filière cajou réclame une place à la hauteur de son poids économique et social. Par la voix de son président, Boubacar Konta, l'Interprofession cajou du Sénégal interpelle le Gouvernement sur une omission qu'elle juge inacceptable. Vingt décisions, plusieurs filières expressément accompagnées, mais aucune mention du cajou. A la lecture du relevé des décisions du Conseil interministériel consacré à la campagne de commercialisation agricole 2026-2027, l'Interprofession cajou du Sénégal (ICAS) exprime sa profonde incompréhension.

L'arachide, le coton, le maïs, le riz, les produits horticoles, le mil et le sésame bénéficient de dispositions spécifiques. Pour l'anacarde, aucun dispositif dédié de financement, aucune mesure particulière de soutien à la commercialisation et aucun engagement ciblé sur la productivité ne figurent dans le document.

Pour Boubacar Konta, cette absence traduit une insuffisante prise en compte d'une filière stratégique. L'ICAS dénonce une négligence dans les arbitrages publics et demande au Premier ministre de procéder à une correction explicite des mesures retenues. Des dispositions générales sur le financement, la recherche ou le stockage pourraient certes bénéficier au cajou. Mais elles ne précisent ni les moyens qui lui seraient réservés, ni les conditions d'accès de ses acteurs, ni un calendrier adapté à sa campagne.

Un poids économique que les pouvoirs publics connaissent. L'importance de l'anacarde est pourtant documentée. Dans une dépêche publiée le 8 mai 2026, l'Agence de presse sénégalaise rapporte les chiffres présentés par Djibril Diop, directeur de cabinet du secrétaire d'État chargé des Coopératives et de l'Encadrement paysan : environ 130 000 producteurs, quelque 300 000 hectares exploités et près de 92 milliards de francs CFA de revenus générés en 2023. Ces revenus économiques ne doivent pas être confondus avec les recettes fiscales de l'État. (aps.sn)

Derrière ces chiffres se trouvent des familles, des exploitations et une chaîne d'activités : collecte, transformation, maintenance, transport, stockage



et exportation. Le cajou constitue un moteur important de l'économie rurale en Casamance et un débouché pour le travail des femmes et des jeunes.

L'ICAS rappelle également que les opérateurs contribuent aux ressources publiques à travers les prélèvements liés à leurs activités. Elle demande que cet effort s'accompagne d'un soutien public lisible, accessible et proportionné aux besoins de la filière.

Des difficultés qui appellent des réponses concrètes

La faiblesse de la productivité demeure une contrainte majeure. Le Conseil international consultatif du cajou situe les rendements moyens sénégalais entre 300 et 350 kilogrammes par hectare. Ce constat justifie un programme soutenu de renouvellement et d'entretien des vergers, de diffusion de plants performants, de recherche et de conseil agricole. (ciccashew.org)

À ces difficultés s'ajoutent, selon l'ICAS, les contraintes de trésorerie et le poids des encours bancaires de certains opérateurs. L'interprofession réclame un examen documenté des situations avec les établissements financiers, ainsi

que des solutions adaptées aux cycles de production, de collecte et de transformation. Le relevé prévoit notamment la confirmation d'une enveloppe de soutien de cinq milliards de francs CFA pour le coton et le paiement de la subvention de 50 francs CFA par kilogramme due aux rizières. L'ICAS demande que les besoins du cajou fassent, eux aussi, l'objet de décisions précises et financées.

Reconnaître les efforts engagés, exiger leur traduction nationale

L'interprofession reconnaît les efforts du ministère chargé de l'Industrie et les interventions de ses partenaires. Le Programme national de développement des agropoles faisait ainsi état, en juin 2025, de distributions de plants améliorés, de réhabilitation de plantations et de formations au bénéfice des acteurs de l'anacarde. (agropole.sn)

Ces acquis rendent d'autant plus incompréhensible l'absence du cajou dans les mesures spécifiques de ce Conseil interministériel. L'ICAS interpelle conjointement les ministères chargés de l'Agriculture, de l'Industrie, du Commerce et des Finances : leurs interventions doivent déboucher sur une politique

cohérente couvrant toute la chaîne de valeur.

Elle conteste également l'idée selon laquelle les attentes de la filière pourraient être renvoyées exclusivement à un plan consacré à la Casamance. Le cajou est aussi produit hors de cette région, notamment à Fatick, comme le rappelle le Conseil international consultatif du cajou. Son financement, sa transformation et ses exportations relèvent d'enjeux nationaux. (ciccashew.org)

Une correction attendue et des engagements vérifiables. L'ICAS exige l'inscription explicite du cajou dans les dispositifs de campagne, avec un financement adapté, un programme d'amélioration de la productivité et un accompagnement renforcé de la transformation locale.

Elle demande également un traitement concerté des difficultés bancaires, un accès effectif aux garanties et aux soutiens publics, ainsi qu'une réunion interministérielle associant l'interprofession pour arrêter des engagements chiffrés, des responsables et des échéances.

Par la voix de Boubacar Konta, l'ICAS lance un cri de cœur : les efforts des producteurs et des opérateurs doivent trouver une réponse dans les décisions de l'État. Le cajou doit bénéficier d'une considération nationale et d'un accompagnement équitable, à la hauteur de sa contribution à l'économie sénégalaise.

Par Aïda DIENE

GROUPE UNIVERS MÉDIAS

ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL
Babacar GUËYE

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Siaka NDONG

LA DÉPÊCHE

TEL: 78 184 95 94

EMAIL: ndongsiaka@gmail.com

ADRESSE: 7° Étage Touba-Sandaga

RÉDACTEUR EN CHEF
Siaka NDONG

GRAND REPORTER:
El Hassane SALL

RÉDACTION

Moustapha CISSE
El Hassane SALL
Thierno Amet DIONG
Mamadou DIEYE

INFOGRAPHISTE
Cheikh Mbacke DIOUF

BRAS DE FER ENTRE L'EXECUTIF ET LE LEGISLATIF

Le Chef de l'État appelé à prendre ses responsabilités

Le Sénégal vit, en ce mois d'octobre 2026, un moment institutionnel grave. Pour la première fois depuis l'avènement de la Ve République, une majorité parlementaire — celle-là même qui a porté le pouvoir en 2024 — s'apprête à bloquer la loi de finances rectificative (LFR) 2026 et la loi de finances initiale (LFI) 2027. Ce faisant, elle tient le pays en otage. Devant ce fait accompli, une seule voie s'offre au Président de la République : assumer immédiatement ses responsabilités constitutionnelles et garantir aux Sénégalais leur budget.

Par Samba Kara NDIAYE

Un blocage inédit, une responsabilité partagée

La commission des lois de l'Assemblée nationale a rejeté la LFR 2026, le 24 octobre, au motif que ses conditions — notamment l'encadrement légal des fonds spéciaux — n'auraient pas été satisfaites. Le président de l'Assemblée avait déjà averti : aucun des deux textes ne passerait tant que le contrôle des crédits spéciaux ne serait pas pris en compte. On peut débattre du bien-fondé de cette exigence de transparence — elle est, sur le fond, légitime. Mais il existe une manière républicaine de l'imposer : l'amendement, le débat, le vote. Il en existe une autre : l'obstruction, la prise en otage des finances publiques, la menace permanente. La première honore le Parlement. La seconde déshonore la démocratie. Rejeter un budget n'est pas un acte anodin. C'est priver l'État de sa respiration. Ce sont les fournisseurs de l'État qui attendront leurs paiements, les collectivités locales qui suspendront leurs chantiers, les hôpitaux et les écoles qui manqueront de moyens, les ménages qui paieront, au bout du compte, le prix d'une guerre de tranchées entre anciens alliés devenus rivaux.

L'urgence : un budget avant la crise



Le calendrier ne pardonne pas. Si l'Assemblée ne se prononce pas dans les délais, c'est le pays tout entier qui basculera dans l'inconnu : report des engagements, décisions spéciales de paiement, audimat dégradé auprès des partenaires techniques et financiers, méfiance des marchés. Le Sénégal doit mobiliser plus de 6 600 milliards de FCFA en 2027, dont 4 552 milliards au titre du seul service de la dette. Dans un tel contexte, chaque semaine de blocage coûte cher. Chaque déclaration guerrière renchérit le crédit de l'État. Chaque dégâts collatéral sera payé par les Sénégalais, pas par leurs élus.

C'est pourquoi je dis : Monsieur le Président, n'attendez pas que le pays s'enfonce. Agissez maintenant.

Les instruments de la Constitution existent

— utilisez-les
Le Président de la République

n'est pas spectateur de cette crise. Il en est le garant, au titre de l'article 42 de la Constitution, du fonctionnement régulier des pouvoirs publics. Plusieurs leviers s'offrent à lui, et il n'a pas le luxe de les ignorer :

Engager la responsabilité du gouvernement sur le budget. Le Premier ministre peut lier le sort de son gouvernement à l'adoption des textes financiers. C'est un instrument de rupture assumée : celui qui gouverne doit pouvoir gouverner, et celui qui bloque doit assumer devant la nation les conséquences de son obstruction — jusqu'à la motion de censure, jusqu'à la dissolution si nécessaire. Le peuple doit savoir qui bloque et qui gouverne. Faire usage, au terme du délai constitutionnel, de la voie réglementaire. Si l'Assemblée ne vote pas le budget dans les délais, la Constitution permet au Président d'en assurer l'exécution par décret. Certains y verront un acte fort ; j'y vois un acte de responsabilité.

Entre un budget adopté par décret et l'absence de budget, le choix est vite fait : l'État doit vivre, payer ses agents, honorer sa dette, servir les populations.

Dissoudre l'Assemblée nationale et aller chercher une nouvelle majorité. La dissolution n'est pas une transgression démocratique ; c'est un rappel au peuple souverain. Si la majorité parlementaire estime que sa politique est celle du pays, qu'elle aille la défendre devant les électeurs. Si elle n'ose pas, alors qu'elle cesse d'agiter la menace du blocage. Bâtir, au besoin, une majorité alternative. Les forces républicaines de ce pays ne se réduisent pas à un seul parti. Le Président peut convoquer, rassembler, construire. C'est fastidieux, cela exige du dialogue, mais c'est ainsi que fonctionne une démocratie parlementaire.

Le fond de l'affaire : le pays avant les personnes

On ne me fera pas croire que ce bras de fer est une querelle de pouvoir sur les fonds spéciaux. C'est une querelle de pouvoir entre deux hommes que l'histoire a liés et que l'ambition sépare. Le peuple sénégalais, lui, n'a pas élu un tandem en mars 2024 ; il a élu un Président de la République. Le pouvoir présidentiel ne se partage pas, et l'obstruction parlementaire non plus ne se déguise pas en vertu démocratique. Les Sénégalais observent, lassés, deux appareils politiques se déchirer pendant que leurs réalités quotidiennes — l'emploi, le pouvoir d'achat, l'électricité, la santé, l'école — attendent des réponses budgétaires précises.

Que les deux camps l'entendent : la rue ne retiendra ni les subtilités du règlement de l'Assemblée, ni les arguties constitutionnelles. Elle retiendra qui a fait tourner l'État et qui l'a bloqué.

Conclusion : la responsabilité, maintenant

Monsieur le Président de la République, vous avez été élu pour protéger les Sénégalais, pas pour assister, les bras croisés, à la paralysie de l'État. Devant le fait accompli d'une majorité qui refuse de donner au pays son budget, le silence n'est plus une option, l'attente n'est plus une stratégie. Prenez vos responsabilités immédiatement : engagez la responsabilité de votre gouvernement sur la LFR et la LFI, assumez-en les conséquences devant la représentation nationale et, si le blocage persiste, dissolvez l'Assemblée et remettez son destin au peuple.

Il vaut mieux une crise institutionnelle assumée et résolue par le suffrage qu'une lente asphyxie budgétaire qui paupérise le pays. L'histoire jugera celui qui aura fait vivre l'État — elle jugera aussi, sévèrement, ceux qui auront accepté de le laisser mourir à petit feu.

UNE RÉCLAMATION, UNE PLAINTE ?

Contactez immédiatement notre :

SERVICE RÉCLAMATION

77 128 16 00

serviceclient.ccbmid@ccbm.sn

RASSUREZ-VOUS !

Notre équipe est à votre écoute pour vous accompagner et vous apporter une solution rapide.

Parce que chez nous, vous êtes au cœur de nos priorités.



GUEST ÉDITORIAL

Qui pour arrêter les dérives du perchoir ?

Comme si l'on s'y attendait le moins, après la lecture du rapport de la Commission et les observations de forme, le Ministre des Finances qui doit avoir de bons conseillers, a demandé le renvoi du texte en commission en application de l'article 84., pour couper court au débat général.

La question n'est ni celle de la recevabilité du renvoi, ni celle de ses conséquences, mais celle des limites que le Règlement intérieur impose au président de séance l'Assemblée plénière en pareilles circonstances. La seule sagesse qui lui était offerte est de rappeler les dispositions de l'article 84 et d'informer l'Assemblée de la décision de renvoi.

Point/barre

Le renvoi de l'examen d'un texte en commission est une possibilité ouverte aux députés



et au représentant du gouvernement. Dans ce cas, il est de droit et n'a aucune autre signification de dialogue allégué. Il s'agit du respect du principe de la séparation entre la fonction

d'arbitre et celle de participant au débat parlementaire. Un président d'Assemblée peut être un chef politique, défendre une ligne partisane et contester les positions du Gouvernement.

Mais lorsqu'il préside une séance, il exerce une fonction institutionnelle particulière. Il ne saurait se prévaloir de l'autorité du perchoir pour imposer au représentant du Gouvernement une réplique politique à laquelle celui-ci ne peut répondre dans les conditions ordinaires d'un débat entre parlementaires. C'est n'est même pas courtois au-delà des têtes. C'est précisément cette asymétrie qui fonde l'exigence d'impartialité fonctionnelle.

En effet, l'article 78 de la loi organique n° 2025-11 du 18 août 2025 dispose :

"Le Président ne peut prendre la parole dans un débat que pour présenter l'état de la question et y ramener. S'il veut prendre part aux débats, il quitte son fauteuil et ne peut le reprendre qu'après l'épuisement de la discussion de l'affaire concernée sanctionnée par une décision de l'Assemblée." Ce texte est sans ambiguïté : l'impartialité fonctionnelle du président de séance n'est pas une simple convenance parlementaire. Elle fait l'objet d'une prescription expresse du Règlement intérieur. Dès lors, donner des leçons politiques au ministre plutôt qu'à présenter l'état de la question ou à y ramener les débats, relève du comportement qui viole manifestement l'article 78 du Règlement intérieur, et non simplement un manquement à un principe général d'impartialité. Le président de l'Assemblée nationale ne peut être simultanément l'arbitre du débat et l'un de ses protagonistes. Il doit choisir: présider ou débattre. Car le perchoir n'est pas une tribune politique du haut de laquelle on peut impunément invectiver, polémique, régler des comptes politiques sans prendre le risque d'être contredit.

Par Babacar Gaye
Ancien parlementaire

IDRISSA SECK SORT DE SA RÉSERVE

Son objectif, mettre "fin à l'aventure populiste" !



L'ancien Premier ministre du Sénégal brise l'omerta. Idrissa Seck s'est adressé hier à ses compatriotes. D'emblée, il a expliqué le pourquoi de son mutisme depuis plus de 24 mois.

"Depuis les dernières élections présidentielles de mars 2024, j'ai observé le silence. D'abord par respect pour le choix de mes compatriotes car en démocratie le peuple seul est souverain. Et ensuite parce que l'inexpérience des nouvelles autorités nécessitait que leur soit accordé un temps d'observation plus long", a-t-il déclaré. Et l'ancien sherpa du Pape du Sopi, Me Abdoulaye Wade d'ajouter: "Deux ans et demi (la moitié du mandat présidentiel) me paraissent suffire comme temps pour

faire la preuve de ce dont on est capable".

Idrissa Seck s'exprimait hier au Fun City sis sur la VDN, lors d'une déclaration de presse. "Je m'adresse à vous aujourd'hui , avec humilité, mais aussi gravité et sens des responsabilités, pour donner mon appréciation de la situation du pays et proposer une perspective d'avenir", a notamment expliqué Idrissa Seck. À l'en croire, le Sénégal est aujourd'hui méconnaissable. "Les notes économiques du pays sont dégradées par toutes les agences de notation. Le tissu social est déchiré. Le débat démocratique (d'idées et de propositions) est remplacé par des menaces et des insultes ; les uns allant jusqu'à appeler les autres « kulunas » ou « moutons » selon les

camps d'appartenance, gommant ainsi tout respect et toute humanité entre concitoyens. L'image diplomatique du pays est terni. Et vous verrez que nous n'avons pas encore touché le fond", a-t-il martelé. Face à cette situation qu'il qualifie de "désastreuse", Idrissa Seck n'a pas manqué de saluer la capacité de résilience du peuple sénégalais souverain.

"Nous saluons surtout leur engagement à tout mettre en œuvre pour se donner les moyens de redresser la situation, réparer ce qui est abîmé et remettre le pays sur le chemin de la prospérité économique et du rayonnement international", a dit Idr. Dans la foulée, il s'est attaqué sans ménagement au "populisme trompeur, porteur de germes destructeurs pour notre pays". Très en verve, Idrissa Seck a lancé un vibrant appel "pour un véritable sursaut national pour sauver la République". Et ce, afin "d'extirper la haine entre compatriotes, et éviter le risque de continuer dans l'erreur". Il a en outre fustigé "la crise institutionnelle qui menace de bloquer le pays". Pour Idrissa Seck, "le moment est venu de redonner la parole au peuple et de l'accompagner dans sa volonté clairement perceptible de mettre fin à l'aventure populiste". "Cette tâche incombe à tous, classe politique, société civile, syndicats, secteur privé, citoyennes et citoyens... Nous entendons y prendre toute notre part", a-t-il conclu.

Par Siaka NDONG

Le renvoi du PLFR 2026 en Commission des Finances et du Contrôle budgétaire a peu de chances d'aboutir à un consensus entre le Gouvernement et la majorité parlementaire PASTEF. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, on risque de buter encore sur la condition sine qua non posée par le Président de l'Assemblée nationale, Ousmane Sonko : le contrôle des fonds spéciaux. Le Gouvernement ne doit donc pas trop se faire d'illusions. Le Premier ministre devra d'ores et déjà explorer la voie constitutionnelle pour se préparer à engager la responsabilité du Gouvernement. Conformément à l'article 86 alinéa 6 de la Loi fondamentale. Ce qui ne serait pas une nouveauté. L'actuel Président de l'Assemblée nationale, alors Premier ministre, en a usé pour faire passer sans débat le Projet de loi de Finances initiale (PLFI) pour l'année 2025. Aucune motion de censure ne fut déposée pour renverser son Gouvernement. La motion de censure ! Justement, beaucoup craignent que la majorité PASTEF n'utilise cette arme contre le Gouvernement d'Al Aminou Lô au cas où il engagerait la responsabilité du Gouvernement. Mais, il n'y a pas de quoi ! Simplement parce que c'est un pétard mouillé. En effet, si le Premier

LA MOTION DE CENSURE

Le pétard mouillé de Pastef



ministre engage la responsabilité du Gouvernement, le PLFR sera considéré comme adopté et sans débat. Et suffit une simple correspondance épistolaire adressée au Président de l'Assemblée nationale et lue devant les députés. Dès lors, les députés de la

majorité parlementaire peuvent introduire une motion de censure pour renverser le Gouvernement. Seulement, à la minute qui suit le président de la République peut reconduire le même Premier ministre et les mêmes ministres. Cependant, de leur côté, les députés PASTEF

n'ont plus d'autre munition, parce que la motion de censure ne peut plus être utilisée jusqu'au mois de juin 2027. Entre temps, l'Assemblée nationale serait dissoute depuis belle lurette.

Par Amadou DIOUF

POUR UN CLIMAT SOCIAL APAISÉ

L'intérêt général doit primer sur les intérêts des clans

A voir ce que le Sénégal aurait pu devenir après la survenue de la troisième alternance en mars 2024 et ce qu'il est en train de devenir, on ne peut que nourrir des regrets. Regrets d'autant plus justifiés que le président de la République Diomaye Faye et Ousmane Sonko président de l'Assemblée nationale qui se tirent dessus aujourd'hui avaient promis à leur peuple de tirer dans le même sens pour le tirer de la galère. Mais aujourd'hui la déception et la désillusion sont les choses mieux partagées par les populations.

Par El Hassane SALL

A voir ce que le Sénégal aurait pu devenir après la survenue de la troisième alternance en mars

2024 et ce qu'il est en train de devenir, on ne peut que nourrir des regrets. Regrets d'autant plus justifiés que le président Diomaye Faye et Ousmane Sonko président de l'assemblée nationale qui se tirent dessus aujourd'hui avaient promis à leur peuple de tirer dans le même sens pour le tirer de la galère. Mais aujourd'hui la déception et la désillusion sont les choses mieux partagées par les populations. Des populations aujourd'hui prises en otages par les querelles entre le chef de l'exécutif et celui du législatif. Et ce qui fait le plus mal dans tout cela est le fait que c'est la jeunesse de ce pays qui a été le fer de lance de ce changement qui risque encore d'être sacrifié sur l'autel des intérêts particuliers. Une jeunesse qui constitue plus de

70% de la population avec moins de 25 ans, qui compte beaucoup de diplômés qui peinent à trouver un emploi stable. Face aux nombreuses urgences auxquelles elles font face, les populations ont besoin de solutions concrètes, et en ont vraiment assez des calculs partisans, elles attendent des réponses concrètes et diligentes à leurs préoccupations quotidiennes qui sont la cherté de la vie, l'emploi des jeunes, l'accès à une éducation et une santé de qualité, ainsi que la lutte contre la pauvreté etc. Autant de problèmes que le duo avait promis de régler une fois aux manettes. Mais qui, une fois aux manettes a été aveuglé par les lambris dorés du pouvoir, leur seule et unique ambition reste aujourd'hui la conservation du pouvoir pour

l'un et sa conquête pour l'autre. Il est vraiment temps que les dirigeants se ressaisissent et dépassent leurs divergences crypto-personnelles pour privilégier un dialogue sincère et constructif et placer l'intérêt général au-dessus de leurs ambitions personnelles. Et ce qui est le plus cocasse dans ce bras de fer entre l'exécutif et le législatif est le fait que personne ne veut assumer cette situation qui risque d'entraîner un blocage et de porter un lourd préjudice au peuple. Car ceux qui gouvernent disent que cette LFR est nécessaire au pays et estiment que le refus de la voter pourrait compromettre le financement de plusieurs dépenses de l'État et priver des milliers de Sénégalais de ressources essentielles. Mais pour les députés qui constituent la majorité cette LFR n'est pas acceptable en l'état car après «la dette cachée», ils ont créé un budget caché ». Finalement on assiste à un véritable dialogue de sourds. Mais quels que soient les arguments des uns et des autres, il faut qu'ils sachent que le Sénégal est au-dessus de leurs querelles de chapelle et l'intérêt général doit primer sur les intérêts des clans. Car ce pays a toujours été respecté et cité comme un modèle de stabilité de par la cohabitation harmonieuse entre religions ethnies etc. Par conséquent il appartient à tous ses citoyens et les dirigeants ont l'impérieux devoir de préserver ces acquis. Aussi son avenir, sa paix, sa stabilité et son développement ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel d'intérêts crypto-personnels.

ASSEMBLÉE NATIONALE

La LFR 2026 renvoyée en Commission

L'Assemblée nationale sénégalaise a accepté, mardi 27 octobre 2026, la demande du gouvernement de renvoyer le projet de loi de finances rectificative (LFR) 2026 en commission des finances et du contrôle budgétaire, ouvrant la voie à de nouvelles discussions sur le texte budgétaire, a constaté APA. Devant les députés, le ministre de l'Économie, des Finances et du Plan, Cheikh Diba, a justifié cette requête par la nécessité de favoriser le dialogue institutionnel, en se référant à l'article 84 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale. « Au-delà des enjeux budgétaires, la situation présente nous invite également à faire preuve de

responsabilité, de discernement et de hauteur de vue dans nos relations institutionnelles », a-t-il déclaré, évoquant notamment un mémorandum transmis au gouvernement le lundi 26 octobre et la disponibilité exprimée par les responsables parlementaires pour engager des discussions. Cette démarche intervient après les divergences autour du projet de LFR, que le Premier ministre Ahmadou Alhaminou Mohamed Lo a défendu dimanche 25 octobre en invoquant la dégradation des équilibres financiers de l'État. Le chef du gouvernement avait fait état d'une baisse de 340 milliards de FCFA des recettes et d'une hausse de 540 milliards de FCFA des

dépenses incompressibles, principalement liées aux subventions à l'énergie et aux besoins des forces de défense et de sécurité. Le projet prévoit également une réduction de 555 milliards de FCFA des crédits d'investissement. Le parti Pastef-Les Patriotes, majoritaire à l'Assemblée nationale, avait annoncé son opposition au texte en l'état, tout en réclamant davantage de garanties sur les arbitrages budgétaires, la protection des investissements publics et la transparence dans l'utilisation des ressources. Le renvoi en commission doit permettre aux parties de poursuivre les échanges sur les points de désaccord avant la suite de la procédure parlementaire.

Un drame s'est produit mardi 27 octobre à Thiès, où un immeuble en construction s'est effondré à proximité de la Brioche Dorée. Selon le ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires, trois personnes ont été ensevelies sous les décombres. Deux ont été secourues vivantes et évacuées vers une structure sanitaire, tandis qu'une troisième a perdu la vie. Dans son communiqué, le ministère fait état d'irrégularités relevées sur le chantier plusieurs mois avant l'accident. Le bâtiment disposait d'une autorisation de surélévation jusqu'au niveau R+3. Cependant, lors d'une inspection menée le 9 juin 2026, la Division régionale de l'Urbanisme avait constaté que la construction avait atteint le niveau R+5. Deux étages avaient ainsi été ajoutés sans autorisation préalable. À la suite de cette constatation, un ordre d'arrêt des travaux avait été matérialisé sur le bâtiment. Le ministère n'établit toutefois, à ce stade, aucun lien définitif entre ces irrégularités et l'effondrement.

Source : RTS

COMMUNE DE THIÈS

L'effondrement d'un immeuble en construction fait un mort et deux blessés graves



KAOLACK

30 jeunes formés à la sensibilisation au Paiement par Anticipation (PPA)



La municipalité de Kaolack franchit une nouvelle étape dans l'implication de la jeunesse pour le développement local. Sous l'impulsion du Maire, M. Serigne Mboup, une session de formation réunissant 30 jeunes de la commune s'est tenue dans le cadre du lancement de la campagne de sensibilisation au Paiement par Anticipation (PPA) des taxes et recettes municipales. L'événement a été rehaussé par la

présence marquée de la Ministre de l'Économie maritime, Mme Ami Mara Dièye, aux côtés du Ministre de la Fonction publique et de la Réforme du service public, M. Mamadou Lamine Dianté, venus apporter le soutien ferme du gouvernement à cette initiative novatrice.

Des relais communautaires pour la citoyenneté fiscale
Le Paiement par Anticipation (PPA)

est un mécanisme stratégique visant à optimiser la collecte des ressources locales afin de financer plus rapidement les projets prioritaires de la commune. Formés aux techniques de communication et d'orientation, les 30 jeunes formés à la sensibilisation au PPA auront pour mission de silloner les quartiers, marchés et espaces commerciaux de Kaolack pour expliquer aux usagers et contribuables les enjeux et les avantages d'une telle démarche civique.

L'hommage des membres du Gouvernement au Maire et aux jeunes Prenant la parole lors de la cérémonie, la Ministre de l'Économie maritime, Mme Ami Mara Dièye, ainsi que le Ministre Mamadou Lamine Dianté, ont chaleureusement félicité le Maire M. Serigne Mboup pour cette vision axée sur la modernisation des finances locales et l'autonomisation des jeunes. S'adressant directement aux bénéficiaires, les autorités ministérielles ont souligné qu'en devenant

les ambassadeurs du PPA sur le terrain, ces 30 jeunes incarnent le visage d'une jeunesse responsable et directement actrice de la consolidation financière et du développement économique de leur commune.

Le Maire Serigne Mboup réaffirme sa confiance envers la jeunesse

De son côté, le Maire Serigne Mboup a exprimé toute sa gratitude envers la Ministre de l'Économie maritime, Mme Ami Mara Dièye, et le Ministre Mamadou Lamine Dianté pour leur présence encourageante. Il a réaffirmé sa volonté de placer la jeunesse au cœur de la dynamique de transformation de la ville, rappelant que le PPA est un levier clé pour garantir l'efficacité et la pérennité des services publics de proximité.

À l'issue de la rencontre, les 30 jeunes formés, forts des félicitations ministérielles et de l'appui de l'équipe municipale, se sont dits entièrement prêts à investir le terrain pour réussir cette importante campagne d'information et de sensibilisation. Les deux ministres Mamadou Lamine Dianté et Mme Ami Mara Dièye ont effectué une visite dans les locaux de la Mairie.

Par Aida DIENE

DIOURBEL

Forum B to B, une opportunité pour rapprocher les acteurs agricoles et transformer les opportunités en contrats

Les acteurs des filières agricoles étaient ce mardi à Diourbel dans le cadre du forum B to B dont l'objectif majeur est de bâtir des partenariats commerciaux durables, de faciliter l'écoulement des productions et de garantir aux transformateurs un approvisionnement régulier en matières premières en vue de renforcer les chaînes de valeur agricoles dans les régions de Fatick, Diourbel et Kaolack.

L'enjeu du forum B to B organisé ce mardi au Manège de Diourbel cherche à rapprocher les producteurs des acheteurs, de faciliter l'accès aux intrants et aux équipements agricoles et de permettre aux transformateurs de disposer de matières premières en quantité satisfaisante. Plus qu'un simple cadre de rencontre, cette initiative entend créer des passerelles entre les différents maillons des filières agricoles afin de transformer

les opportunités de collaboration en relations d'affaires concrètes. Producteurs, transformateurs, commerçants, institutions financières, fournisseurs d'intrants et de matériel agricole ainsi qu'organisations de producteurs sont ainsi appelés à se retrouver pour nouer des contacts, identifier des intérêts communs et explorer de nouvelles perspectives de partenariat. Pour Mamadou Diop, responsable de l'Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR), l'enjeu est de favoriser une meilleure interconnexion entre les acteurs, dans un secteur où la collaboration constitue un levier essentiel de développement. "Ces derniers sont appelés à tisser des relations. Chacun a besoin de l'autre. Ce cadre peut créer des relations de partenariat bénéfiques pour tous", a-t-il déclaré. À travers cette démarche, l'ANCAR entend

encourager les acteurs à dépasser les échanges ponctuels pour s'inscrire dans une dynamique de coopération durable. L'objectif est notamment de favoriser des relations commerciales plus structurées, susceptibles de répondre aux besoins des producteurs comme à ceux des entreprises de transformation. Le forum B to B vise aussi à promouvoir la conclusion de contrats formels entre les différents intervenants des chaînes de valeur agricoles. Une orientation stratégique qui pourrait contribuer à mieux organiser les échanges entre l'offre agricole et la demande des unités de transformation. Bassirou Mané, coordonnateur régional du Projet agricole Centre, a embouché la même trompette en expliquant que cette initiative s'inscrit dans le cadre de la convention liant l'Agropole Centre, également désigné comme zone de

transformation agro-industrielle du Centre, et l'ANCAR des bassins arachidiers Nord et Sud.

Selon lui le forum est une mise en relation des acteurs et vise à promouvoir des contrats formels qui devront être d'intérêt pour tout le monde », a souligné Bassirou Mané.

Il a notamment insisté sur l'importance de ces accords commerciaux pour permettre aux producteurs d'écouler leurs récoltes dans de meilleures conditions et aux transformateurs de disposer de volumes suffisants de matières premières pour faire fonctionner leurs unités. L'organisation de cette rencontre repose sur une dynamique de collaboration entre l'ANCAR et la DRR, partenaire de mise en œuvre, avec l'accompagnement de JICA et du Projet agricole Centre.

Par Thierno Amet DIONG

S'INSPIRER DU MODÈLE ÉTHIOPIEN POUR RÉUSSIR UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE AXÉE SUR LE LIBÉRALISME SOCIAL AU SÉNÉGAL

Le Sénégal est riche en énergie, mais pauvre en électricité pour sa population. Avec le pétrole et le gaz de Sangomar et GTA, le soleil du Sahel, et le fleuve Sénégal, nous avons tout. Pourtant, SENELEC reste déficitaire et l'accès à l'électricité coûte cher au citoyen.

L'Éthiopie, pays sans pétrole, vient de nous donner une leçon historique. Avec l'inauguration le 9 septembre 2025 du Grand Barrage de la Renaissance (GERD) - 5.150 MW, 5 milliards de dollars, plus grand barrage hydroélectrique d'Afrique - elle a doublé sa capacité électrique et est devenue exportatrice d'électricité vers le Soudan, Djibouti et le Kenya.

Comment l'ont-ils fait? Sans un dollar de la Banque Mondiale.

I. Les 3 Secrets du Modèle Énergétique Éthiopien

1. Le Financement Souverain et Populaire (Pilier Social) :

Contrairement à tous les mégaprojets africains, le GERD n'a reçu aucun financement extérieur. 91% financé par la Commercial Bank of Ethiopia et 9% par des obligations Renaissance achetées par les citoyens et la diaspora. C'est le peuple qui a financé son barrage. C'est le libéralisme social : l'épargne nationale au service de la souveraineté.

2. L'Etat Stratège qui Planifie sur 15 ans (Pilier Libéral) :

L'Éthiopie a construit le GERD en 14 ans (2011-2025) avec une vision : arrêter les délestages, industrialiser le pays, et exporter l'électricité. Aujourd'hui elle vend son électricité à 6,5 centimes/kWh au Kenya, moins cher que leur thermique à 9,4 centimes. Elle gagne 500 millions de dollars par an en devises grâce à l'énergie.



3. L'Énergie comme Outil d'Intégration Régionale :

Le barrage ne stocke pas l'eau pour la bloquer, il la fait passer par des turbines pour produire puis la laisse filer. Résultat : l'Éthiopie régule le fleuve et évite les inondations au Soudan. L'énergie devient diplomatie.

II. 4 Propositions Concrètes pour le Sénégal - Le Programme Énergétique du NEL

Le Sénégal ne doit pas construire un GERD, mais s'inspirer de sa philosophie pour notre mix énergétique.

Proposition 1 : Lancer le "Fonds Souverain Énergie Sénégal" - Obligation Renaissance Sénégalaise

Comme l'Éthiopie, lançons un

emprunt populaire. Au lieu d'aller mendier 200 milliards à l'étranger pour nos centrales :

- Création d'une obligation "Yakaar Énergie" à 7% sur 7 ans*, achetée par la diaspora, les fonctionnaires, les banques locales.

- Objectif : 300 milliards FCFA en 2 ans pour financer 300 MW de solaire à Touba, Kaolack et Matam.

- Gestion : Par un fonds indépendant, pas par un ministère. Transparence totale. C'est l'Etat stratège qui mobilise l'épargne privée.

Proposition 2 : Copier le modèle Exportateur - Faire du Sénégal le Hub Électrique de l'Afrique de l'Ouest*

L'Éthiopie exporte vers 3 pays. Le Sénégal peut exporter vers 5 pays avec l'OMVG.

- Accélérer les barrages de Sambangalou (128 MW) et Kaléta : arrêter de les voir comme projets guinéens, les voir comme projets sénégalais.

- Créer SENELEC Export, filiale privée à 49% détenue par Ethiopian Electric Power comme partenaire technique, pour vendre notre excédent gaz + solaire à la Gambie, Guinée-Bissau, Mali et Mauritanie.

- Prix cible : 70 FCFA/kWh à l'export, contre 120 FCFA en interne. Le bénéfice finance la baisse du prix pour les Sénégalais.

Proposition 3 : Le Libéralisme Social pour l'Accès Universel - Subventionner le Branchement, pas la Consommation

Actuellement l'Etat subventionne SENELEC qui est déficitaire. Inversons :

- Supprimer progressivement la subvention à SENELEC.

- Créer un "Chèque Énergie Solaire*" : pour chaque ménage rural, l'Etat paie 70% du kit solaire de 3KW (privé local installe), le ménage paie 30% sur 24 mois via Wave/Orange Money.

- Résultat : On crée 5.000 emplois d'installateurs privés (pilier libéral), on donne l'électricité aux plus pauvres (pilier social). Comme l'Éthiopie qui a créé 25.000 emplois pour son barrage.

Proposition 4 : Pétrole et Gaz : Le Modèle Éthiopien Appliqué au Gaz Le pétrole de Sangomar ne doit pas financer le fonctionnement de l'Etat. Comme l'Éthiopie a affecté 100% de l'épargne au GERD :

- pour NEL : *100% des revenus gaziers des 5 premières années bloqués dans un fonds* qui ne finance QUE 2 choses : 1) des centrales solaires, 2) l'Académie des Métiers de l'Énergie à Diamniadio pour former 1.000 techniciens par an.

- Pas un franc pour les 4x4 ou les salaires. C'est la rupture.

Conclusion

L'Éthiopie nous a prouvé qu'un pays africain peut financer seul le plus grand barrage d'Afrique sans FMI. Le Sénégal, avec son gaz, son soleil et sa diaspora qui envoie 1.600 milliards par an, peut faire mieux.

Il faut un Etat qui arrête de tendre la main et qui mobilise son peuple. C'est ça, le libéralisme social : la souveraineté par l'épargne populaire, la performance par le privé, la solidarité par l'accès pour tous.

Fait à Dakar, le 26 Octobre 2026

Honorable Moussa Diakhaté
Doctorant en Diplomatie et
Relations Internationales
Président du Nouvel
Élan Libéral (NEL)

VOTRE CONTRAT D'ENTRETIEN

* à partir de

1.100.000

F CFA TTC

3ans wou mbëcté bou and ak noflay

Lavage complet offert
à chaque entretien

Shampoinage + peinture
complets offerts à la fin
du contrat

Avenue Lamine Gueye,
Rue Marchand (Dakar)

33 849 65 49
76 645 54 07

ccbmindustries@ccbm.sn
www.ccbmauto.com

Réclamations
77 128 16 00

JOJ DAKAR 2026

Le dispositif sanitaire se précise

Le Sénégal accélère les derniers préparatifs de son dispositif sanitaire en prélude aux Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) Dakar 2026, avec la mobilisation de 30 ambulances, l'identification de plus de 600 professionnels de santé et le renforcement de plusieurs structures hospitalières.

Une visite de terrain a été organisée mardi sur six sites stratégiques, de Diamniadio à Mbour, en passant par l'Aéroport international Blaise Diagne (AIBD), afin d'évaluer le niveau de préparation des équipes médicales et de vérifier la disponibilité des moyens nécessaires à la prise en charge des athlètes, des délégations, des spectateurs et des populations. La délégation a notamment visité le stade Abdoulaye Wade, la polyclinique du village olympique, l'Hôpital d'enfants de Diamniadio, le dispositif de surveillance épidémiologique de l'AIBD, Urgence 24 Mbour et le Centre hospitalier de Mbour. Cette mission visait également



à identifier les derniers ajustements à apporter au dispositif de couverture médicale avant le démarrage de cette compétition internationale. Le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, à travers le Service d'aide médicale urgente (SAMU) et avec l'appui de ses partenaires, a mobilisé 30 ambulances, auxquelles s'ajoute

une réserve, pour assurer les interventions et les évacuations sanitaires. Désigné hôpital officiel des JOJ, l'Hôpital d'enfants de Diamniadio a bénéficié d'un renforcement de son plateau technique. Selon les informations communiquées, l'ensemble des équipements prévus est disponible. À Mbour, le Centre hospitalier a également fait l'objet de travaux de mise aux normes. Le dispositif prévoit par ailleurs un approvisionnement en médicaments assuré par la Pharmacie nationale d'approvisionnement (SEN-PNA), ainsi qu'un renforcement de la surveillance

épidémiologique aux points d'entrée du territoire national, notamment à l'AIBD. La mise en place d'un dossier patient informatisé figure également parmi les mesures retenues pour améliorer le suivi des patients et faciliter la coordination des prises en charge. À travers ces différentes actions, les autorités sanitaires sénégalaises entendent assurer une réponse médicale coordonnée et réactive tout au long des JOJ Dakar 2026, avec pour objectif de garantir la sécurité sanitaire des participants et du public.

Par Édouard TOURÉ (Apa)

MERCATO DE JANVIER

Crystal Palace veut conserver Ismaïla Sarr malgré l'intérêt de plusieurs clubs



Crystal Palace veut conserver Ismaïla Sarr. Selon Football Insider, le club londonien a entamé des discussions avec l'international sénégalais de 28 ans en vue d'une prolongation de son contrat. Les échanges seraient positifs, même si aucun accord définitif n'a encore été annoncé. Les dirigeants des Eagles ne comptent pas laisser partir leur ailier lors du prochain mercato hivernal. Le club mise sur la stabilité et entend continuer à compter sur l'ancien joueur de Watford et de l'Olympique de Marseille pour la suite de la saison.

Manchester United et Galatasaray à l'affût

L'avenir de l'ailier sénégalais intéresse plusieurs clubs. Liverpool aurait notamment

formulé une offre estimée à 50 millions de livres sterling lors du dernier mercato estival, mais Crystal Palace l'aurait rejetée. Galatasaray avait également tenté de recruter le joueur. Selon plusieurs sources, Manchester United et Galatasaray pourraient revenir à la charge lors du prochain mercato hivernal pour tenter de recruter Ismaïla Sarr. Le club mancunien suivrait de près sa situation, tandis que la formation turque pourrait relancer son intérêt après sa tentative de l'été dernier. Malgré ces sollicitations, Crystal Palace entend conserver son ailier et poursuit les discussions pour sécuriser son avenir. La suite dépendra notamment de l'issue des négociations contractuelles et des éventuelles offres reçues lors du prochain mercato.

Par Mamadou DIÈYE

MONDIAL U15 2026

Les Lionceaux visent le sacre en Division B



Le Sénégal affronte la Géorgie ce mercredi 28 octobre, à partir de 8h45 GMT, en seizièmes de finale de la Division B du Mondial U15 2026. Les Lionceaux ont été reversés dans cette division après avoir terminé deuxièmes du groupe K avec 12 points. À égalité de points avec le Cameroun, les protégés d'Ousmane Diop affichent pourtant une meilleure différence de buts générale. Mais les Lionceaux Indomptables ont terminé en tête grâce à leur victoire (3-0) lors de la

confrontation directe, disputée en ouverture du tournoi. À l'issue de la phase de groupes, les équipes ont été réparties en six divisions, de A à F, pour la suite de la compétition, organisée sous forme de matchs à élimination directe. Chaque division désignera son propre vainqueur. Le titre de champion du monde U15 reviendra au vainqueur de la Division A, tandis que le Sénégal tentera de décrocher le trophée de la Division B.

Par Mamadou DIÈYE